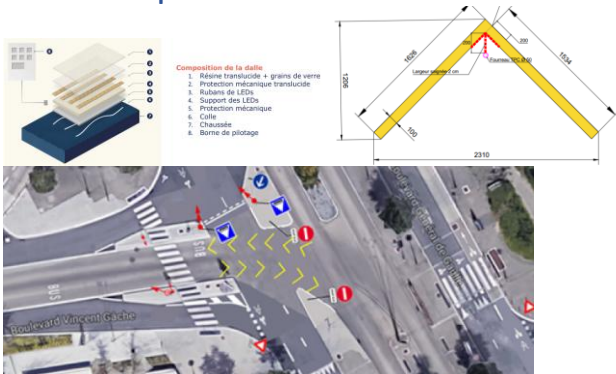
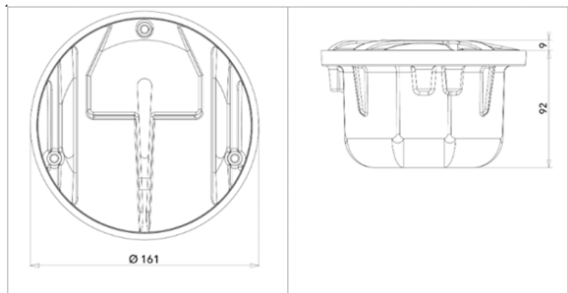
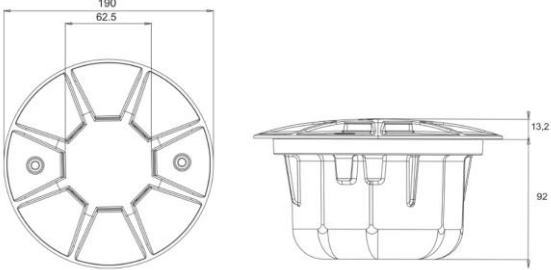
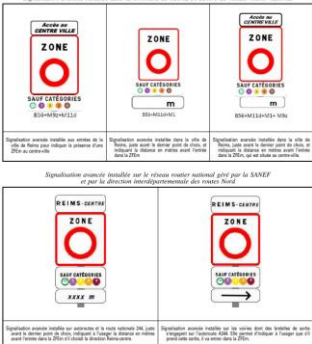
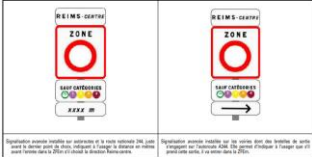


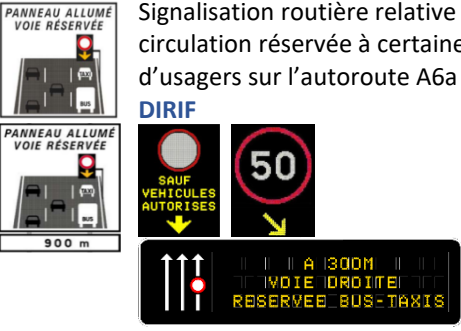
Suivi Expérimentations terminées | Equipements de la Route

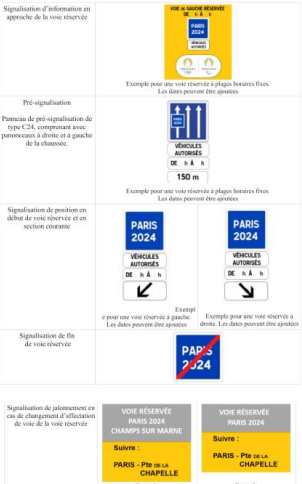
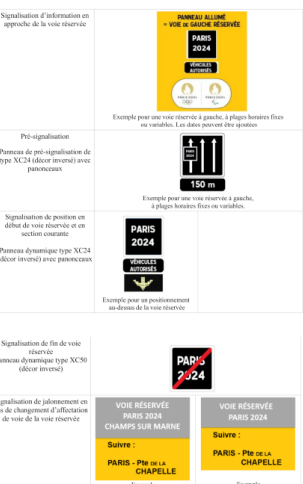
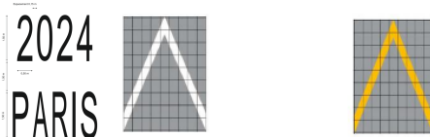
BILAN AU 25/08/2026

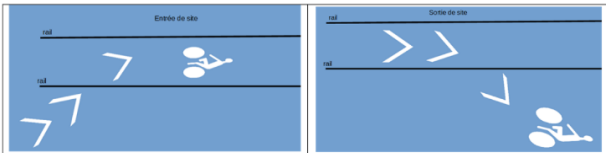
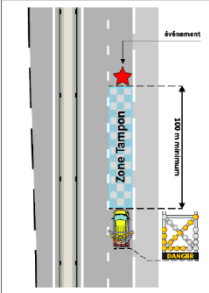
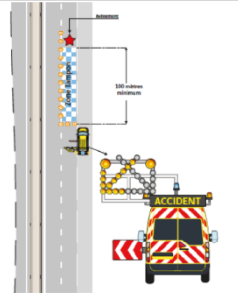
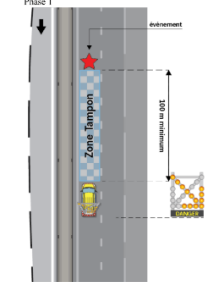
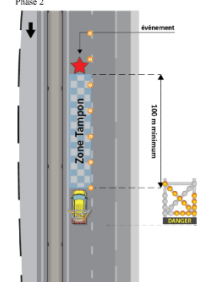
Observations DGITM :
MAJ 15/12/2025

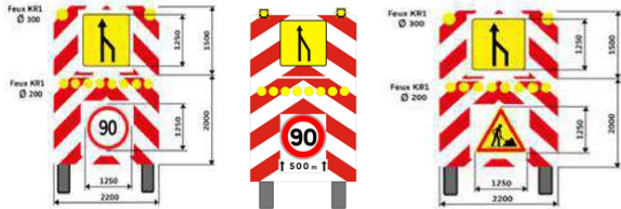
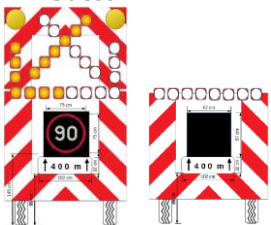
Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
Signalisation Horizontale			
29/06/2018 Eval 15/02/2021	Implantation d'un marquage au sol pour signaler un passage pour piétons avec un effet tridimensionnel après déclaration préalable Ministère	Toutes communes ou EPCI après déclaration préalable	04/2020 NON RETENU
26/08/2019	Marquage routier photoluminescent CD Landes – Olikrom – Eiffage [Luminokrom]	Marquage rives RD29 Commune Saint-Pandelon (40)	08/2022 NON RETENU
28/11/2019	Dispositif de signalisation lumineuse dynamique au sol renforçant la perception de la ligne d'effet des feux et l'alerte du passage des bus à un carrefour Nantes Métropole 	Carrefour entre le boulevard du Général-de-Gaulle et le boulevard Vincent-Gâche à Nantes	11/2021 NON RETENU
10/09/2020	Marquage routier luminescent CD Seine-et-Marne [Luminokrom]	Axe 700 m RD35 Commune de Gouvernes (77)	09/2023 NON RETENU
21/07/2021	Marquage routier luminescent Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire – Commune de Villedieu-la-Blouère [Luminokrom]	Dans Agglo 5 sites (trottoir – PP – îlots de giratoire)	07/2024 NON RETENU
06/08/2020	Implantation d'un dispositif de balisage lumineux dynamique au sol en rive de chaussée DIR Massif Central 	N88 Saint-Etienne Lardeyrol (Haute-Loire)	08/2023 NON RETENU Dispositif commercial

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
06/08/2019 modif 10/08/2022	Dispositif de balisage lumineux dynamique au sol, en rive de chaussée et sur îlots séparateurs, pour renforcer la perception des zones critiques CD 81 (Tarn) – produit « GUID'N GRIP » Eiffage Route  Le dispositif est composé de plots comportant des leds unidirectionnels (ref : ECO 870 fonctionnant en mode de balisage à 225° avec utilisation de 5 modules sur les 8 disponibles (cf. schéma ci-dessous)). Ils sont assimilables à la catégorie H1 selon la norme NF EN 1463-1 (norme dédiée normalement aux plots rétro réfléchissants) et à la catégorie HD1 pour les dimensions horizontales selon la même norme.	RD612 amont et aval carrefour avec RD59B Commune de Saint-Germier (81)	08/2024 NON RETENU Dispositif commercial
Signalisation Verticale			
27/02/2017 modif 03/04/2018 Rap. 25/06/2021	Faces avant rivetables pour réparer des panneaux existants de signalisation routière permanente CD Gironde	500 panneaux sur RD Gironde	02/2020 NON RETENU
02/05/2018	Signalisation de deux zones réglementées de circulation Commune du Mont Saint-Michel Plus de 2 panneaux sur un même support avec des dimensions hors réglementation 	Mont St Michel	05/2020 NON RETENU
27/07/2021	Signalisation d'une zone à faibles émissions mobilité dans pour certaines catégories de véhicules CU du Grand Reims Signalisation créée et installée dans la commune de Reims, en dehors du réseau routier national  Signalisation créée et installée sur le réseau routier national géré par la SANEF et par la direction interrégionale des axes routiers 	Commune de Tinquex et Reims de la communauté urbaine du Grand Reims	07/2024 NON RETENU Sujet n'ayant plus d'assise légale

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
17/05/2024	Signalisation de jalonnement piéton et cycliste pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 DGITM + Ville de PARIS + Pref IDF 	Implantée sur les communes citées dans le décret no 2021-1397 du 27 octobre 2021 + certaines communes situées dans un périmètre proche et depuis lesquelles il est possible d'accéder à pied aux sites (non listées), ainsi que sur les communes traversées par le réseau cyclable olympique, qui sont les suivantes : Antony, Aubervilliers, Bagneux, Bièvres, Bois-d'Arcy, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Buc, Champs sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Châtenay-Malabry, Châteaufort, Chatillon, Chelles, Courbevoie, Epinay-sur-Seine, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Gournay-sur-Marne, Guyancourt, Igny, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, Jouy-en-Josas, La Courneuve, La Garenne-Colombes, La plaine Saint-Denis, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Malakoff, Magny-les-Hameaux, Massy, Montigny-le Bretonneux, Montrouge, Neuilly-sur Seine, Noisiel, Pantin, Noisy-le-Grand, Plaisir, Puteaux, Saint-Ouen, Saint-Cyr-l'Ecole, Sceaux, Toussus-le-Noble, Trappes, Vélizy-Villacoublay, Verrières-le-Buisson, Viroflay, Voisins-le-Bretonneux.	31/10/2024 FIN EXP.
Signalisation pour voies affectées ou dédiées			
21/05/2015 modif 25/04/2019 20/05/2020 25/05/2022	Signalisation routière relative à une voie de circulation réservée à certaines catégories d'usagers sur l'autoroute A6a DIRIF 	A6a PR 2+540 à 0-300 Sens Province-Paris	05/2023 NON RETENU

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
<u>06/01/2017</u>	Signalisation relative à la circulation des véhicules pratiquant le covoiturage sur une voie de circulation réservée aux autobus Commune de MERIGNAC (33) 	Ville de Mérignac	01/2020 NON RETENU
<u>31/07/2023</u> modif <u>14/03/2024</u>	Signalisation relative aux voies et portions de voies réservées à certains véhicules pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 DGITM + Ville de PARIS + Pref IDF Signalisation statique  Signalisation dynamique  Marquage spécifique 	- Boulevard périphérique intérieur de Porte de Sèvres à Porte de Bercy et le boulevard périphérique extérieur de Porte de Bercy à Porte de Sèvres, listés à l'article 3 du décret du 4 mai 2022. - Ensemble des voies et portions de voies des routes et autoroutes A1, A86, A4, A12, A13 et N13 listées à l'article 2 du décret du 4 mai 2022.	01/07 au 15/09/2024 FIN EXP.

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
Signalisation mixte Passage à Niveau pour rail (tram et train)			
<u>28/09/2021</u>	 Signalisation routière sur le franchissement de rails de tramway par les cyclistes à Nantes (Loire-Atlantique) Nantes Métropole 	Réseau Nantes Métropole (M)	<u>09/2023</u> NON RETENU Marquage horizontal faisant l'objet de recommandations / signal verticale nécessite d'autres évaluations
Signalisation Temporaire			
<u>06/08/2021</u>	Sur autoroutes, utilisation de flèches lumineuses d'urgence (FLU) décalées par rapport aux fourgons d'intervention qui les portent Vinci Autoroutes Schéma d'intervention selon dispositif actuel Schéma d'intervention selon dispositif expérimental  	Autoroutes gérées par COFIROUTE, ASF, ESCOTA, ARCOUR	<u>08/2023</u> NON RETENU
<u>02/08/2021</u>	Utilisation des flèches lumineuses d'urgence (FLU) dans les zones à visibilité réduite sur autoroutes, dans les cas d'intervention d'urgence ASFA – ESCOTA Phase 1 Phase 2   Phase 1 : positionnement du fourgon avec FLU activée sur la voie concernée. Phase 2 : pose du balisage longitudinal. La FLU reste activée. Moyens humains : 1 agent.	Autoroutes gérées par ESCOTA	<u>08/2024</u> NON RETENU Non concluante. Réflexion sur le seuil de visibilité avec VMA 90
<u>12/10/2017</u> Modif <u>18/11/2019</u>	Utilisation des flèches lumineuses d'urgence (FLU) dans les zones à visibilité réduite sur autoroutes, dans les cas d'intervention d'urgence ASFA	Autoroutes concédées	<u>11/2020</u> NON RETENU

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
<u>21/03/2016</u> modif <u>09/08/2017</u> <u>20/11/2018</u>	Modification de la composition et du positionnement de la signalisation des flèches lumineuses de rabattement sur les autoroutes COFIROUTE, APRR, AREA, ADELAC, ASF, SANEF, SAPN 	Autoroutes gérées par COFIROUTE, APRR, AREA, ADELAC, ASF, SANEF, SAPN	03/2021 NON RETENU Travaux à poursuivre sur l'utilisation du B14 sur la FLR d'avertissement
<u>12/04/2019</u>	Modification de la composition et du positionnement de la signalisation des flèches lumineuses de rabattement (FLR) DIR Ouest 	Réseau DIR Ouest	04/2023 NON RETENU Nécessite d'autres évaluations
<u>25/05/2022</u>	Utilisation de flèches lumineuses de rabattement ou d'urgence équipées d'un système de renforcement lumineux DIR Centre Ouest (DIRCO) Le dispositif expérimenté est un système embarqué sur les flèches lumineuses de rabattement (FLR) ou sur les flèches lumineuses d'urgence (FLU) de détection et d'alerte d'une intrusion d'un usager de la route dans le périmètre d'une intervention sous circulation et du risque de collision avec les opérateurs et les équipements de chantier. Il se décompose en trois parties : - la détection des véhicules entrant dans la zone de chantier ou d'intervention ayant un fort risque de percussio des engins, des équipements et des agents de chantier ; - l'alerte vers l'usager, en approche des flèches lumineuses, en cas de situation à risque (signaux lumineux complémentaires) ; - l'alerte vers les agents de chantier (par des moyens autres que ceux de la signalisation). Le dispositif est connecté à l'équipement de signalisation qui le porte (FLR ou FLU) dans le cadre de cette expérimentation. Dans le cas de la FLR, dans un premier temps d'expérimentation, le renforcement lumineux à destination des usagers en approche est constitué de 7 flashes lumineux orange disposés uniformément sur le panneau bas, autour du signal réglementaire B21. Dans le cas de la FLU, dans un premier temps d'expérimentation, le renforcement lumineux à destination des usagers en approche est constitué de 6 flashes lumineux sur les montants latéraux arrière du fourgon porteur de part et d'autre des portes arrière. D'autres modalités de renforcement lumineux, concernant notamment le nombre de feux et leur couleur, peuvent être testées dans le cadre de cette expérimentation mais font au préalable l'objet d'un accord de la direction des mobilités routières et de la délégation à la sécurité routière.	A20 gérée par DIRCO et N145	06/2025 RECONDUIT par nouvelle expérimentation (Arrêté du 18/08/25)
Feux tricolores			
<u>25/06/2024</u>	Sonorisation en anglais des feux piétons pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 Ville de PARIS Dispositif implanté sur les feux R12 des carrefours à feux actuellement sonorisés aux abords des sites des jeux olympiques Le message vocal « rouge piéton » émis pendant la phase « rouge » du feu piéton R12, est complété du message vocal en anglais « don't walk ». La sonorisation de la phase de « vert piéton » reste inchangée.	Paris-Centre, Paris Ouest, Porte de la Chapelle et Bercy, ainsi qu'autour de l'hôtel de ville de Paris, situés sur la commune de Paris	31/10/2024 FIN EXP.